

Annexe I

CALENDRIER DU PREMIER TOUR DE SCRUTIN DES ÉLECTIONS AUX COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES NATIONALES DE CERTAINS CORPS DE PERSONNELS ATOSS

OPÉRATIONS	AASU, SASU, secrétaires de doc. (1) (3), adjoints adm. des services déconcentrés, agents adm. des services déconcentrés	Médecins de l'EN (1), infirmier(e)s, assistant(e)s de service social	Techniciens de labo (1), aides techniques de laboratoire, aides de laboratoire, agents techniques de laboratoire	Techniciens de l'EN (1), maîtres ouvriers et chefs de garage, ouvriers prof., conducteurs auto et agents chefs de 1ère cat. (2), OEA et agents des serv. techniques (2)
Date limite pour le dépôt des listes de candidats et des maquettes des bulletins de vote	13 janvier 2004 9 heures	13 janvier 2004 9 heures	13 janvier 2004 9 heures	13 janvier 2004 9 heures
Affichage de la liste des organisations syndicales admises à participer au premier tour de scrutin à l'administration centrale et dans les rectorats	13 janvier 2004 au soir	13 janvier 2004 au soir	13 janvier 2004 au soir	13 janvier 2004 au soir
Date limite pour le dépôt des professions de foi	13 janvier 2004 9 heures	13 janvier 2004 9 heures	13 janvier 2004 9 heures	13 janvier 2004 9 heures
Ouverture des plis contenant les professions de foi	14 janvier 2004	14 janvier 2004	14 janvier 2004	14 janvier 2004
Date limite d'affichage des listes définitives de candidats dans les sections de vote	16 février 2004	16 février 2004	16 février 2004	16 février 2004
Date limite d'affichage des listes électorales dans les sections de vote	16 février 2004	16 février 2004	16 février 2004	16 février 2004
Date limite de transmission du matériel de vote aux électeurs votant par correspondance et aux sections de vote	16 février 2004	16 février 2004	16 février 2004	16 février 2004
SCRUTIN. Recensement des votes émis directement et par correspondance dans les sections de vote, établissements des procès-verbaux de recensement par les présidents de section de vote et transmission immédiate des plis et des procès-verbaux aux bureaux de vote spéciaux chargés du dépouillement	9 mars 2004 (de 9 heures à 17 heures)	9 mars 2004 (de 9 heures à 17 heures)	9 mars 2004 (de 9 heures à 17 heures)	9 mars 2004 (de 9 heures à 17 heures)

OPÉRATIONS	AASU, SASU, secrétaires de doc. (1) (3), adjoints adm. des services déconcentrés, agents adm. des services déconcentrés	Médecins de l'EN (1), infirmier(e)s, assistant(e)s de service social	Techniciens de labo (1), aides techniques de laboratoire, aides de laboratoire, agents techniques de laboratoire	Techniciens de l'EN (1), maîtres ouvriers et chefs de garage, ouvriers prof., conducteurs auto et agents chefs de 1ère cat. (2), OEA et agents des serv. techniques (2)
Transmission du nombre des inscrits et des votants recensés par les bureaux de vote spéciaux à l'administration centrale (bureau DPMA B2) au plus tard le :	10 mars 2004 (12 heures)	10 mars 2004 (12 heures)	10 mars 2004 (16 heures)	10 mars 2004 (16 heures)
Constatation du quorum par les bureaux de vote centraux et information des bureaux de vote spéciaux, au plus tard le :	10 mars 2004 (18 heures)	10 mars 2004 (18 heures)	11 mars 2004	11 mars 2004
Dépouillement des votes par les bureaux de vote spéciaux si le quorum est atteint et transmission des résultats à l'administration centrale (bureau DPMA B2)	11 mars 2004	11 mars 2004	12 mars 2004	12 mars 2004
Proclamation des résultats à l'administration centrale	25 mars 2004	26 mars 2004	29 mars 2004	30 mars 2004

(1) Ces corps de personnels ne sont pas dotés de CAP académiques.

(2) Regroupement des AC1 et des OPP ainsi que des AST/SD et des OEA au sein de CAP communes (arrêté en cours de publication).

(3) Vote uniquement par correspondance - heure limite de réception des votes : 17 heures.